

## VI. EPARGNE BANCAIRE

Opérations	Prix en euros
■ COMPTE À TERME	Nous consulter
■ FRAIS DE TENUE D'UN COMPTE ÉPARGNE INACTIF	Gratuit

## VII. AUTRES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

### CHÈQUES À L'INTERNATIONAL

■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE LIBELLÉ SUR L'ÉTRANGER (EN EUROS OU EN DEVICES)	15 € hors commission de change
■ FRAIS DE RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE CORRESPONDANT	15 €
■ FRAIS POUR CHÈQUE REMIS À L'ENCAISSEMENT SUR L'ÉTRANGER ET RETOURNÉ IMPAYÉ	Frais du correspondant
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE REÇU DE L'ÉTRANGER (EN EUROS OU EN DEVICES)	40 €
■ FRAIS POUR CHÈQUE IMPAYÉ ÉMIS À L'ÉTRANGER SUR NOS CAISSES (À LA CHARGE DU TIREUR, FRAIS DE PROTÉT ET FRAIS DE CORRESPONDANT EN SUS)	Cf. Incidents de paiement
■ COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE	30 €
■ FRAIS D'INTERVENTION - Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la banque	25 €

### CHANGE MANUEL

■ ACHAT ET VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS	Cours Banque BIA
---	------------------

### TRANSFERT VERS L'ÉTRANGER DE TOUTES DEVISES

■ DE 0 À 150 000 € OU CONTRE-VALEUR	30 €
■ SUPÉRIEUR À 150 000 € OU CONTRE-VALEUR	50 €
■ SUPPLÉMENT OPTION FRAIS OUR	25 €
■ COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE	30 €
■ FRAIS DE SWIFT	20 €

## VIII. GARANTIES

Opérations	Prix en euros
------------	---------------

### EMISSION D'UNE CAUTION/GARANTIE PAR LA BANQUE SUR ORDRE DU CLIENT

■ FRAIS FIXE DE RÉDACTION	120 €
■ COMMISSION ANNUELLE (PAYABLE D'AVANCE, PAR TRIMESTRE INDIVISIBLE)	4% avec un minimum de 300 € par an
■ FRAIS DE DÉLIVRANCE	25 €
■ COMMISSION D'AVENANT (MODIFICATION ET/OU PROROGATION)	50 €
■ LETTRE DE CLÔTURE JURIDIQUE	30 €
■ INFORMATION ANNUELLE AUX CAUTIONS (ART.L313-22 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	72 €

### EMISSION D'UNE CAUTION/GARANTIE PAR LE CLIENT

■ FRAIS DE TRAITEMENT DE MAINLEVÉE	200 €
■ FRAIS D'ÉVALUATION DU(ES) BIEN(S), OBJET DU DISPOSITIF DE SÛRETÉS	Frais réels
■ COMMISSION DE MISE EN JEU	215 €

## IX. SUCCESSIONS

■ FRAIS DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER, CALCULÉS, DANS LA LIMITE DU SOLDE DISPONIBLE, EN FONCTION DU MONTANT DES AVOIRS À LA DATE DU DÉCÈS :	
< 3000	200 €
3001><10000	450 €
>10001	800 €
■ FRAIS D'EXPERTISE	800 €
■ FRAIS DE GESTION DE LA SUCCESSION AU-DELÀ D'UN AN (COTISATION PAR AN)	300 €

## X. DATES DE VALEUR ET HORAIRES LIMITES DE TRAITEMENT

Opérations	Dates
■ VERSEMENT OU RETRAIT D'ESPÈCES SANS CHANGE	Jour de l'opération
■ VERSEMENT D'ESPÈCES AVEC CHANGE	Jour de l'opération - 1 jour ouvré
■ RETRAIT D'ESPÈCES AVEC CHANGE	Jour de l'opération + 1 jour ouvré
■ REMISE DE CHÈQUE	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré
■ CARTE BANCAIRE	En fonction du choix du débit de la carte
■ EMISSION D'UN VIREMENT SEPA	Date d'exécution de l'opération
■ EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA : - En euros ou devises de l'Espace Economique Européen - Autres devises	Date d'exécution de l'opération Date d'exécution de l'opération -1 jour ouvré
■ RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA	Jour de l'opération
■ RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	Jour de l'opération +1 jour ouvré
■ PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP	Jour de l'opération
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN FRANCE	Jour de l'opération
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE À L'ÉTRANGER	Date d'exécution de l'opération - 1 jour ouvré
■ REMISE DE CHÈQUE EN EUROS SUR L'ÉTRANGER	Jour de l'opération + 2 ou 3 jours ouvrés
■ REMISE DE CHÈQUE EN DEVICES SUR L'ÉTRANGER	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

## HORAIRES LIMITES DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

La Banque BIA s'engage à exécuter les opérations (EURO, USD, autres devises nous consulter) sous la valeur de règlement interbancaire demandé, sous réserve du respect par le client des horaires limites des prises en charge des instructions, à condition que celles-ci soient conformes aux spécifications (propres à chaque nature de flux) et s'il existe au préalable la provision en compte ou l'éventuelle autorisation de découvert.

Les horaires mentionnés sont ceux de la France métropolitaine (CET).

Les horaires de fin ne constituent pas généralement des limites absolues, mais des horaires limites au delà desquels notre banque ne peut s'engager à exécuter les opérations telles qu'ordonnées par le client, mais seulement à faire ses meilleurs efforts.

**Plage horaire 1** : exécution des opérations reçues à partir de :

Début de réception J – 4 ouvrés avant date de règlement

Fin réception J à 11h (CET) date de règlement

**Plage 2 horaire tardif** : exécution des opérations reçues à J avec une date de règlement à J

Début réception après 11h et fin de réception 16h (CET) J date de règlement

**Plage horaire 3** : exécution des opérations reçues pour date de règlement à J

Début réception après 16h(CET) date de règlement reportée à J + 1

## XI. RÉSOUDRE UN LITIGE

### Réclamation auprès de la Banque BIA ou saisine du Médiateur

Le premier interlocuteur pour vous satisfaire : votre Chargé de clientèle

Contactez tout d'abord votre Chargé de clientèle pour lui faire part de vos interrogations ou de votre insatisfaction à l'Agence, par téléphone, par email ou par courrier postal.

En seconde écoute, le Service Réclamations est à votre disposition

En cas de persistance de votre insatisfaction :

Par mail, à l'adresse suivante : [contact@bia-paris.fr](mailto:contact@bia-paris.fr)

Par écrit, à l'adresse suivante :

Service Réclamations  
BANQUE BIA  
67, Avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS

Ce Service veillera à traiter votre réclamation avec équité, justice et efficacité.

Un accusé de réception de votre réclamation vous sera adressé dans un délai de 5 jours ouvrés.

La Banque BIA s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans un délai de deux mois, sauf si la complexité de la réclamation justifie un temps de traitement plus long ce dont nous vous informerons le cas échéant.

Les délais précités courent à compter de la date de réception de votre réclamation par le Service - Réclamations.

Une fois les deux recours exercés successivement ou sans réponse de la BANQUE BIA à l'issue d'un délai de 60 jours à compter de la réception de votre réclamation par le Service Réclamations, vous disposez de la possibilité de saisir gratuitement un Médiateur indépendant de la Fédération Bancaire Française.

Toute demande de médiation suppose l'envoi ou le dépôt d'un dossier par le client de la Banque.

Celui-ci doit être adressé au médiateur :

- Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr)

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Le médiateur auprès de la FBF  
CS 151  
75422 PARIS Cedex 09

La saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement par écrit, en langue française.

Sa réponse vous parviendra dans un délai maximum de 2 mois.

Réunir les deux rives de la Méditerranée au cœur de Paris

Join together the two shores of the Mediterranean sea in the heart of Paris

[www.bia-paris.fr](http://www.bia-paris.fr)



67, avenue Franklin-Roosevelt – 75008 Paris  
Tél. : 33 (0)1 53 76 62 62 – Télécopieur : 33 (0)1 42 89 09 59  
Télex : 640 340 BIAFX – 644 030 BIAPA - SWIFT : BIARFRPP



Conditions et tarifs appliqués  
à la clientèle des particuliers  
à compter du 1er mars 2017



Le présent document indique les prix des principaux produits et services offerts à la clientèle de particuliers appliqués à compter du 1er mars 2017.

Il n'est pas exhaustif et ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Ces conditions annulent et remplacent les précédentes à compter du 1er mars 2017.

Les tarifs sont exprimés en euros H.T. Le taux de TVA en vigueur sera appliqué aux opérations taxables.

Votre chargé d'affaires Banque BIA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.



## SOMMAIRE

I.	Extrait standard des tarifs
II.	Ouverture, fonctionnement et suivi de compte
III.	Moyens et opérations de paiement
IV.	Irrégularités et incidents
V.	Découverts et crédits
VI.	Épargne bancaire
VII.	Autres opérations internationales
VIII.	Garanties
IX.	Successions
X.	Dates de valeur et horaires limites de traitement
XI.	Résoudre un litige

### I. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"><li>ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET)</li></ul>	Non offert
<ul style="list-style-type: none"><li>ABONNEMENT À UN PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS</li></ul>	Non offert
<ul style="list-style-type: none"><li>COTISATION CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT</li></ul>	115 € par an
<ul style="list-style-type: none"><li>COTISATION CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ</li></ul>	Non offert
<ul style="list-style-type: none"><li>COTISATION CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE</li></ul>	Non offert
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES À UN DAB D'UNE AUTRE BANQUE (CAS D'UN RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)</li></ul>	Frais de la banque sous-traitante
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL (CAS D'UN VIREMENT SEPA)</li></ul>	10 €
<ul style="list-style-type: none"><li>PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>COMMISSION D'INTERVENTION</li></ul>	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
<ul style="list-style-type: none"><li>COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DES MOYENS DE PAIEMENT</li></ul>	Non offert
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE TENUE DE COMPTE</li></ul>	10 € par mois et par compte

### II. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"><li>OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE <ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture de compte</li> <li>Clôture de compte</li> <li>Service d'aide à la mobilité</li> <li>Services Bancaires de Base dans le cadre de l'exercice du droit au compte</li> <li>Désolidarisation d'un compte-joint</li></ul></li></ul>	Gratuit <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>10 €</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>RELEVÉS DE COMPTE <ul style="list-style-type: none"><li>Relevé de compte mensuel (format papier)</li> <li>Relevé de compte décadaire (format papier)</li></ul></li></ul>	Gratuit <p>10 € par mois et par compte</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>TENUE DE COMPTE <ul style="list-style-type: none"><li>Frais de tenue de compte</li></ul></li></ul>	10 € par mois et par compte
<ul style="list-style-type: none"><li>Frais de tenue de compte inactif Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier</li> <li>Changement d'adresse non signalé entraînant un retour de courrier</li></ul>	30 € par an <p>10 € par courrier et par mois</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>SERVICE EN AGENCE <ul style="list-style-type: none"><li>Retrait d'espèces en agence sans émission d'un chèque</li></ul></li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>RECHERCHE, RÉÉDITION ET TRANSMISSION DE DOCUMENTS INCLUANT RELEVÉS DE COMPTE<span> </span>: <ul style="list-style-type: none"><li>Document de moins d'un an</li> <li>Document de plus d'un an</li> <li>Envoi par fax (1 page)</li> <li>Envoi par fax (par page suivante)</li> <li>Recherche importante</li></ul></li></ul>	22 € <p>39 €</p> <p>5 €</p> <p>1,50 €</p> <p>Sur devis</p>

### III. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

#### CARTES

<ul style="list-style-type: none"><li>CARTE BLEUE INTERNATIONALE VISA À DÉBIT IMMÉDIAT</li></ul>	115 € par an
<ul style="list-style-type: none"><li>CARTE PREMIER À DÉBIT IMMÉDIAT</li></ul>	205 € par an
<ul style="list-style-type: none"><li>PAIEMENT / RETRAIT PAR CARTE BANCAIRE EN FRANCE ET EN ZONE EURO</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>PAIEMENT / RETRAIT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVICES OU EN EUROS HORS ZONE EURO</li></ul>	Frais du compensateur
<ul style="list-style-type: none"><li>RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS OU GUICHET AUTOMATIQUE DE BILLETS DANS LA ZONE EURO</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVICES OU EN EUROS HORS DE LA ZONE EURO À UN DAB/GAB</li></ul>	Frais du compensateur
<ul style="list-style-type: none"><li>RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVICES OU EN EUROS AU GUICHET D'UNE AUTRE BANQUE À L'ÉTRANGER</li></ul>	Frais du correspondant et frais du compensateur

#### CARTES (suite)

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"><li>OPPOSITION POUR PERTE/VOL/FRAUDE</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'OPPOSITION (BLOCAGE) DE LA CARTE PAR LE CLIENT POUR PERTE, VOL OU UTILISATION FRAUDULEUSE (HORS FRAIS DE REMPLACEMENT DE LA CARTE)</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>REPLACEMENT AUTOMATIQUE DE CARTE SUITE OPPOSITION POUR PERTE OU VOL</li></ul>	50 €
<ul style="list-style-type: none"><li>RÉÉDITION DE CODE CONFIDENTIEL</li></ul>	50 €
<ul style="list-style-type: none"><li>REFABRICATION ANTICIPÉE DE VOTRE CARTE BANCAIRE</li></ul>	50 €
<ul style="list-style-type: none"><li>MISE EN PLACE D'UN PLAFOND D'AUTORISATION EXCEPTIONNEL</li></ul>	10 €
<ul style="list-style-type: none"><li>RÉCLAMATION NON FONDÉE (CONTESTATION ILLÉGITIME)</li></ul>	50 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'ENVOI DE CARTE PAR COURRIER</li></ul>	10 € <p>+ frais postaux</p>

### VIREMENTS

Virements SEPA
Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco).

<ul style="list-style-type: none"><li>EMISSION D'UN VIREMENT SEPA</li></ul>	10 €
<ul style="list-style-type: none"><li>RÉCEPTION D'UN VIREMENT EN EUROS D'UN PAYS DE LA ZONE SEPA VIREMENT INTERBANCAIRE (DES COMMISSIONS OU FRAIS POURRONT ÊTRE FACTURÉS AU BÉNÉFICIAIRE PAR LE BANQUIER DU DONNEUR D'ORDRE)</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT OCCASIONNEL (SUR SUPPORT PAPIER) (BIC/IBAN)</li></ul>	10 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT PERMANENT (SUPPORT PAPIER)</li></ul>	4 €
<ul style="list-style-type: none"><li>SUPPLÉMENT ÉMISSION HORAIRE TARDIF</li></ul>	25 €
<ul style="list-style-type: none"><li>SUPPLÉMENT FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL INCOMPLET</li></ul>	25 €

#### VIREMENTS (suite)

Virements non SEPA (internationaux)
Le compte est débité/crédité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en devise étrangère vers/depuis un compte situé en dehors de la France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco).

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"><li>ÉMISSION D'UN VIREMENT HORS DEVISE EEE OU VERS UN PAYS EN DEHORS DE LA ZONE SEPA</li></ul>	Cf. Tarifs transferts vers l'étranger
<ul style="list-style-type: none"><li>RÉCEPTION D'UN VIREMENT HORS EURO OU PROVENANCE D'UN PAYS EN DEHORS DE LA ZONE SEPA</li></ul>	Gratuit hors commission de change
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT OCCASIONNEL (SUR SUPPORT PAPIER) (BIC/IBAN)</li></ul>	20 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT PERMANENT (SUPPORT PAPIER)</li></ul>	20 €
<ul style="list-style-type: none"><li>SUPPLÉMENT ÉMISSION HORAIRE TARDIF</li></ul>	25 €
<ul style="list-style-type: none"><li>SUPPLÉMENT FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL INCOMPLET</li></ul>	25 €
<ul style="list-style-type: none"><li>COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE</li></ul>	30 €

### PRÉLÈVEMENTS/TIP

<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SEPA/TIP</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>RÉVOCATION DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA/TIP</li></ul>	15 €
<ul style="list-style-type: none"><li>CONTESTATION DE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ ET DÉBITÉ SEPA/TIP</li></ul>	Gratuit

### CHÈQUES

<ul style="list-style-type: none"><li>PAIEMENT DE CHÈQUE EN EURO</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>REMISE DE CHÈQUE EN EURO PAYABLE EN FRANCE</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE</li></ul>	25 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'OPPOSITION SUR CHÈQUE OU CHÉQUIER (PAR L'ÉMETTEUR)</li></ul>	30 €
<ul style="list-style-type: none"><li>REMISE D'UN CHÉQUIER À L'AGENCE ET RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE</li></ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'ENVOI DE CHÉQUIER PAR COURRIER</li></ul>	5 € <p>+frais postaux</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>MISE À DISPOSITION (PAYABLE À NOS CAISSES)</li></ul>	15 €

### IV. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS COMMISSION D'INTERVENTION

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"><li>SOMME PERÇUE EN CAS DE DÉBIT NON AUTORISÉ OU DE DÉPASSEMENT D'UN DÉBIT AUTORISÉ.</li></ul>	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS PAR OPÉRATION POUR CLIENT EN FRAGILITÉ FINANCIÈRE</li></ul>	4 € par opération avec un plafond de 40 € par mois

### OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

<ul style="list-style-type: none"><li>SAISIE-ATTRIBUTION – SAISIE-CONSERVATOIRE</li></ul>	120 €
<ul style="list-style-type: none"><li>AVIS À TIERS DÉTENTEUR</li></ul>	120 €
<ul style="list-style-type: none"><li>OPPOSITION ADMINISTRATIVE</li></ul>	10 <span> </span> % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 120 €

### INCIDENTS DE PAIEMENT

<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'ENVOI D'UN COURRIER DE DÉNONCIATION DE LA FACILITÉ DE CAISSE (UTILISATION &gt; 30 JOURS)</li></ul>	20 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION POUR COMPTE DÉBITEUR NON AUTORISÉ</li></ul>	20 €
<ul style="list-style-type: none"><li>NOTIFICATION D'UNE INTERDICTION PAR LA BANQUE DE FRANCE (SUITE À INTERDICTION PAR UN AUTRE ÉTABLISSEMENT)</li></ul>	30 €

### CHÈQUES

<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE POUR CHÈQUE SANS PROVISION NON REJETÉ</li></ul>	20 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FORFAIT DE FRAIS POUR CHÈQUE REJETÉ POUR DÉFAUT DE PROVISION COMPRENANT<span> </span>: <ul style="list-style-type: none"><li>Lettre avis préalable au rejet du chèque</li> <li>Frais d'ouverture de dossier et de déclaration à la Banque de France</li> <li>Frais par chèque impayé</li> <li>Lettre d'injonction</li> <li>Délivrance de certificats de non-paiement éventuels</li> <li>Constitution d'une provision bloquée affectée</li> <li>Frais postaux</li> <li>Frais de représentation</li></ul></li></ul>	Chèque dont le montant est inférieur ou égal à 50 € <span> </span> : 30 € <p>Chèque dont le montant est supérieur à 50 €<span> </span>: 50 €</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS POUR CHÈQUE REMIS À L'ENCAISSEMENT ET RETOURNÉ IMPAYÉ POUR UN MOTIF AUTRE QUE SANS PROVISION (À LA CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE)</li></ul>	Frais du correspondant

### CARTES

<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS D'OPPOSITION (BLOCAGE) DE LA CARTE PAR LA BANQUE (POUR UTILISATION ABUSIVE OU INSUFFISANCE DE PROVISION)</li></ul>	50 €
--	------

#### PRÉLÈVEMENTS/TIP

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE REJET DE PRÉLÈVEMENT OU TIP POUR DÉFAUT DE PROVISION (OU MOTIF OBJECTIF(1)) ≥ 20 E 20 E</li></ul>	20 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE REJET DE PRÉLÈVEMENT POUR DÉFAUT DE PROVISION (OU MOTIF OBJECTIF(1)) &lt; 20 E PLAFONNÉ AU MONTANT DU PRÉLÈVEMENT REJETÉ</li></ul>	Plafonné au montant du prélèvement

### VIREMENTS

<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE NON-EXÉCUTION DE VIREMENT POUR DÉFAUT DE PROVISION</li></ul>	Frais postaux
---	---------------

### V. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS DÉCOUVERTS

<ul style="list-style-type: none"><li>FACILITÉS DE CAISSE (UTILISATION &gt; 30 JOURS)</li></ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"><li>INTÉRÊTS DÉBITEURS AU TAUX NOMINAL SUR DÉCOUVERT NON CONVENU/DÉPASSEMENT NON AUTORISÉ</li></ul> <p><i>Le taux nominal sert au calcul des intérêts débiteurs (*). Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Les intérêts débiteurs appliqués sont limités au taux d'usure en vigueur à la date d'arrêt.</i></p>	Euribor moyenne mensuelle à 1 mois +13% avec pour maximum le taux de l'usure autorisé par la loi.
<ul style="list-style-type: none"><li>INTÉRÊTS DÉBITEURS AU TAUX NOMINAL SUR DÉCOUVERT AUTORISÉ</li></ul>	Nous consulter

### CRÉDITS

<ul style="list-style-type: none"><li>CRÉDITS À LA CONSOMMATION</li> <li>CRÉDITS IMMOBILIERS</li></ul>	Nous consulter <p>Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS DE DOSSIER</li></ul>	800 €
<ul style="list-style-type: none"><li>FRAIS LIÉS À LA GESTION DES CRÉDITS IMMOBILIERS<span> </span>: <ul style="list-style-type: none"><li>Etablissement d'un avenant</li> <li>Demande exceptionnelle d'une attestation d'intérêt</li> <li>Réédition du tableau d'amortissement/tableau de réduction</li> <li>Modification de la date de prélèvement des échéances</li> <li>Demande de décompte pour remboursement anticipé</li> <li>Etude de dossier ne donnant pas suite à l'établissement d'un acte</li> <li>Indemnités de remboursement anticipé</li></ul></li></ul>	400 € <p>100 €</p> <p>100 €</p> <p>50 €</p> <p>50 €</p> <p>50 €</p> <p>Un semestre d'intérêts sur le capital remboursé au taux moyen du prêt, avec un maximum de 3<span> </span>% du capital restant dû</p>

*(\*) Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination d'un taux d'intérêt, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro, sauf mention contraire.*